

ÊTRE ALIMENTAIREMENT SOLIDAIRE



Équiterre, en collaboration avec **Aliments du Québec au menu**, mobilise les familles, les établissements et les producteurs-trices à soutenir les familles vulnérables à travers une campagne de financement triplement solidaire! **Écoles enracinées** permet de soutenir les producteurs-trices locaux et offre aux écoles, aux milieux de la petite enfance et aux organisations de faire une collecte de fonds à partir d'aliments sains, locaux et écoresponsables. De plus, elle donne maintenant l'option de renforcer la sécurité alimentaire en offrant des paniers solidaires aux familles dans le besoin.



QU'EST-CE QUE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ?

Il s'agit de l'incapacité de se nourrir et d'avoir accès à des aliments sains et nutritifs, principalement en raison d'un manque de ressources financières¹. L'insécurité alimentaire touche 19% de la population québécoise², affectant l'accès aux aliments, leur quantité et leur qualité, les habitudes alimentaires et les apports nutritionnels. De plus, près de 17% des personnes avec un statut d'immigrant³ et 19,9% des familles monoparentales québécoises sont en situation d'insécurité alimentaire⁴.

D'avril 2020 à février 2021, le pourcentage d'insécurité alimentaire au Québec a diminué de 26% à 19%⁵. Toutefois, la pandémie a exacerbé la situation durant la dernière année. La solidarité dont les Québécois-es font preuve durant la pandémie de la COVID-19 contribue à aider les familles se trouvant dans une situation d'insécurité alimentaire. Par ailleurs, plus d'actions il y aura pour contrer l'insécurité alimentaire, moins celle-ci continuera de toucher les personnes vulnérables dans l'avenir.



QU'EST-CE QUE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE ?

Il s'agit du processus de prise de **pouvoir individuel et collectif** permettant à toutes et à tous de pouvoir exercer son **droit à l'alimentation**. L'autonomie alimentaire vise **l'accessibilité à une nourriture de qualité, salubre, suffisante, durable et variée** ainsi qu'un meilleur contrôle du système alimentaire. Elle repose sur quatre piliers : l'accessibilité alimentaire, le pouvoir de choisir, le respect et l'action collective. Pour l'atteindre, il est nécessaire d'intervenir de manière globale en agissant sur les causes de l'insécurité alimentaire.⁶

« La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, **un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive** leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. »

- Comité de la sécurité alimentaire mondiale⁷



1. Être alimentairement solidaire

✓ COMMENT PUIS-JE CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DES FAMILLES QUÉBÉCOISES ?

- À travers **Écoles enracinées**, les familles peuvent contribuer à l'achat de **paniers solidaires** de légumes locaux destinés à des familles vulnérables du quartier en plus d'un ou plusieurs paniers pour leur usage familial. Les familles souhaitant contribuer à la sécurité alimentaire ont simplement à cocher une case dans le formulaire de commande. Il revient ensuite aux établissements de décider s'ils souhaitent remettre les paniers à une banque alimentaire, un organisme du quartier ou encore les utiliser dans le cadre de la mesure d'aide alimentaire.⁸
- Parler à la direction de son école de la **mesure d'aide alimentaire** (mesure 15012).
- Faire un **don de denrées** non périssables à **une banque alimentaire près de chez soi**. Tout don de denrées peut faire la différence pour offrir une alimentation saine à toutes les familles en situation de pauvreté au Québec.
- Faire affaire avec une ferme locale pour ajouter des aliments frais aux collations et aux repas servis dans l'établissement.
- Offrir les surplus de la cafétéria au **programme de récupération alimentaire** de la **Tablée des chefs**, aux familles démunies ou encore mettre en place un frigo communautaire afin d'éviter le gaspillage alimentaire et de permettre à la communauté de profiter d'aliments sains.
- Devenir ou faciliter un point de chute des paniers de légumes dans son quartier.
- Contribuer à la littératie alimentaire des élèves au moyen **d'activités culinaires et d'éducation au goût** afin de favoriser le développement de compétences et pratiques alimentaires.
- Faire un potager dans son établissement ou parler à sa municipalité de la mise en place d'un projet d'agriculture communautaire afin de bonifier l'offre de fruits et légumes pour les services d'aide alimentaire.

Équiterre, grâce à l'appui d'Aliments du Québec au menu, renforce la sécurité alimentaire avec la nouvelle initiative de dons de paniers de légumes bio et locaux. Contribuez vous aussi !

RESSOURCES

- **Guide pratique pour du soutien alimentaire en contexte scolaire** : Une démarche et douze outils pratiques pour planifier, mettre en œuvre et évaluer l'offre d'aide alimentaire et d'ateliers culinaires dans les écoles du Québec.
- **Insécurité alimentaire** : l'impact du coronavirus sur les enfants au Canada.

BIBLIOGRAPHIE

- 1 PLANTE, C., PAQUETTE, M-C. **Pandémie et insécurité alimentaire**. [En ligne], 2021 INSPQ (Consulté le 20 mai 2021)
- 2 PLANTE, C., PAQUETTE, M-C. **Pandémie et insécurité alimentaire**. [En ligne], 2021 INSPQ (Consulté le 20 mai 2021)
- 3 INSTITUT DU QUÉBEC. **Signes vitaux du Grand Montréal 2020**. [En ligne], 2020. (Consulté le 20 mai 2021)
- 4 CONSEIL SYSTÈME ALIMENTAIRE MONTRÉALAIS (CSAM). **Insécurité alimentaire**. [En ligne], 2019. (Consulté le 20 mai 2021)
- 5 PLANTE, C., PAQUETTE, M-C. **Pandémie et insécurité alimentaire**. [En ligne], 2021 INSPQ (Consulté le 20 mai 2021)
- 6 BELISLE, M., LABARTHE J., et MOREAU, C. **Repenser ensemble le concept d'autonomie alimentaire**. [En ligne], 2015, (Consulté le 20 mai 2021)
- 7 ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE. **Sécurité alimentaire et droit à l'alimentation**. [En ligne], FAO (Consulté le 20 mai 2021)
- 8 La nouvelle mesure budgétaire d'aide alimentaire 15012, remplace ou bonifie l'ancienne mesure 30011 qui prévoyait des allocations pour les frais de collation dans les écoles dont l'indice du seuil de faible revenu était de 8 à 10. Cette nouvelle mesure permet à toutes les écoles d'offrir des aliments nourrissants, que ce soit pour le déjeuner, le dîner ou les collations.

